# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

#### <u>Informations préliminaires pour les classements</u>

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

<u>Demande de NNI pour des gymnases utilisés par le district de l'Ain pour des journées futsal :</u> Gymnase de Val-Revermont et gymnase de Villars les Dombes.

#### Demande d'Avis Préalable installation

• Demande du SIVOS des 3 Bâgé-Dommartin pour un nouvel éclairage en LED sur le terrain d'honneur de Bâgé et le passage en LED sur le terrain annexe – avis favorables par la ligue et transmis au propriétaire des installations.

# Vérifications initiales de gymnases pour la pratique de futsal le 16 septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539902 de Bourg en Bresse rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.
- Cosec Favier NNI 010539901 de Bourg en Bresse classement au niveau futsal 3 jusqu'au 17 octobre 2034.

#### Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal d'Arbent NNI 010140101 classement au niveau E7 jusqu'au 30 septembre 2028.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 2 de Marboz NNI 012320102 rapport à effectuer par la CDTIS.

#### Vérifications initiales ou décennales des installations

• Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon – rapports effectués par la CDTIS et transmis à la ligue.

# Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

Néant

### Installations ayant des non-conformités majeures à lever

- Stade municipal de Mézériat 1 travaux terminés demande faite par la CDTIS pour lever la nonconformité.
- Stade Henri Rigollet de Jayat modifications en cours par le propriétaire de l'installation demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.

# Programmations à compter du mois d'octobre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI010310101 et NNI 010310103
- Eclairage du stade Félix Jannucci de Saint Laurent sur Saône NNI 013700101

Pour la CDTIS: JF JANNET